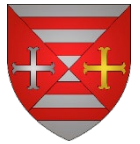




papaya
urbanistes et
architectes paysagistes



Projet d'Aménagement Général de la commune de Saeul

Etude préparatoire – Section 3 Schéma directeur

SA15b « Grengewee »

Janvier 2022

Papaya - Urbanistes et architectes paysagistes s.a.

12, avenue du Rock'n'Roll
L-4361 Esch-sur-Alzette, Belval
T. +352 / 26 17 84
hello@papaya.green
papaya.green



Préambule

Objet : **ETP3 – Schéma directeur SA15b « Grengewee »**

Commune : **Saeul**

Conception : **Papaya – Urbanistes et architectes paysagistes s.a.**
12, avenue du Rock'n'Roll
L-4361 Esch-sur-Alzette, Belval
LUXEMBOURG

Maître d'ouvrage : **Administration communale de Saeul**
8, Rue Principale
L-7470 SAEUL

Date : **Approbation du conseil communal :**
28/10/2019
Avis de la Commission d'aménagement :
27/10/2020
Vote du Conseil Communal :
19/01/2022
**Approbation du Ministre ayant l'aménagement communal ayant
l'aménagement communal et le développement urbain dans ses
attributions :**
//___



1. Contexte

Schéma directeur SA15b « Grengewee »

- Superficie de la zone soumise à PAP NQ : 0,56 hectares
- Données structurantes du PAG :

SA15b – GRENGEWEE					
COS	max	0,25	CUS	max	0,50
				(min)	-
CSS	max	0,55	DL	max	15
				(min)	-

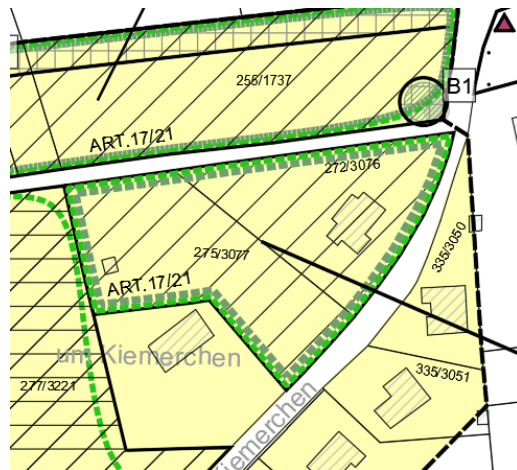


Figure 1 : Extrait partie graphique PAG

2. Identification de l'enjeu urbanistique et lignes directrices

Enjeux urbanistiques

- Créer un quartier résidentiel de qualité en préservant l'environnement naturel et le caractère de la localité.
- Garantir une orientation optimale des bâtiments.
- Proposer une densité d'habitation adaptée à la localité.
- Créer des espaces libres intéressants qui favorisent une vie de quartier.
- Eviter le développement d'un quartier déconnecté de la zone urbanisée.

Lignes directrices majeures

- Créer un quartier résidentiel intégré dans un environnement naturel en préservant le caractère villageois de la localité.

3. Concept de développement urbain



Esquisse de principe

Contexte urbain

- La zone concernée se trouve dans le nord de la localité.
- Le site est desservi par le Grengewee et le Kiemerchen.
- L'environnement urbain immédiat est caractérisé par la présence de maisons unifamiliales.



Identité et programmation urbaine de l'îlot

- La zone est destinée à l'habitat, avec des maisons unifamiliales jumelées et/ou en bande.

Ordre de grandeur des surfaces à céder au domaine public

- Les surfaces à céder au domaine public pour les voies de desserte, les placettes minérales, les couloirs dédiés à la mobilité douce et les espaces verts publics représentent en principe 25% de la surface totale (article 34 de la loi modifiée du 19 juillet 2004 concernant l'aménagement communal et le développement urbain).

Localisation, programmation et caractéristiques des espaces publics

- Les espaces publics sont principalement composés de voies carrossables. Les élargissements des voies carrossables sont à traiter comme placettes.



Jonctions fonctionnelles des différentes fonctions inter- et intra-quartiers

- Compte tenu de la faible envergure du PAP-NQ, il n'est pas nécessaire de réaliser de desserte interne.

Interfaces entre îlots et quartiers

- De larges coulées vertes bordant le site doivent permettre de limiter l'impact des constructions sur le paysage.
- Un travail sur les gabarits, notamment les hauteurs de constructions de deux niveaux pleins, permettra de favoriser l'intégration du futur quartier.

Centralités

- Le nouveau quartier est à rythmer le long du Grengewee et du Kiermerchen sur lesquels s'articulent les constructions.

Répartition sommaire des densités

- Au maximum 15 logements par hectare, soit 8 logements.

Typologie et mixité des constructions

- Proposer une diversité des typologies permettant d'éviter la répétition des formes et de jouer sur une graduation des volumétries urbaines.
- Orienter les constructions de manière à tenir compte de l'ensoleillement.

Mesures destinées à réduire l'impact négatif des contraintes existantes et générées

- Limiter la hauteur des constructions afin de minimiser l'impact sur le paysage
- Garantir une bonne interface entre le futur quartier d'habitation et les alentours et le milieu naturel

Axes visuels à conserver, séquences visuelles et seuils d'entrée

- Des séquences visuelles sont à créer par l'aménagement de la voirie et l'implantation des futures constructions avec des reculs différents par rapport à la voirie.

Éléments identitaires bâtis et éléments identitaires naturels à sauvegarder respectivement à mettre en évidence

Sans objet.

4. Concept de mobilité et d'infrastructures techniques

Contexte

- Le site se trouve au nord de la localité.
- Il est accessible par le Grengewee qui n'est pas entièrement viabilisé, ainsi que par la rue Kiermerchen.

Hiérarchie du réseau de voirie

- Le quartier est desservi par le chemin existant le Grengewee et la rue Kiermerchen.



Concept de stationnement

- L'aménagement de la zone doit intégrer les besoins en stationnement public nécessaire aux usagers de la zone.
- Le concept de stationnement est à détailler lors de l'élaboration du PAP. Seront développés plusieurs types de stationnement public ou privé.

Accès au transport collectif

- Le site se trouve à 800 m (vol d'oiseau) des arrêts de bus « Beim Sand » et « Post ».
- Un arrêt supplémentaire serait à prévoir afin de desservir les quartiers situés au nord de la localité.

Infrastructures techniques majeures

- L'étude de la gestion eaux est faire lors de la réalisation du PAP-NQ. Compte tenu de la faible densité et la faible envergure du PAP-NQ, les surfaces perméables des jardins devraient être suffisantes pour la rétention des eaux en cas de fortes pluies.
- L'ensemble des réseaux seront connectés au Grengewee ou au Kiermerchen.

5. Concept de mise en valeur des paysages et des espaces verts intra-urbains

Contexte naturel

- Le site se trouve au nord de la localité, le long du Grengewee et du Kiermerchen.

Intégration au paysage

- Le maillage végétal doit permettre de marquer les limites du site de manière à réaliser une transition qualitative entre le site et le paysage naturel.
- La présence d'éléments du paysage existants doit être utilisée comme élément marquant du quartier. Leur préservation favorise l'intégration des futures constructions.

Coulées vertes et maillage écologique

- Une continuité écologique est à assurer par la préservation des éléments végétaux présents à l'ouest du site.

Biotopes à préserver

- Présence d'un arbre art. 17 à l'est.
- Zone soumise aux dispositions de l'art. 17/21.

6. Concept de mise en œuvre

Dispositions complémentaires

- Aménagement du territoire :
 - ✓ Sans objet
- Protection de la nature et ressources naturelles :
 - ✓ Présence de biotopes art. 17/21
 - ✓ Zone soumise aux dispositions de l'art. 17/21
- Protection des sites et monuments nationaux :
 - ✓ Sans objet
- Gestion de l'eau :
 - ✓ Sans objet
- Réseaux d'infrastructure et transport national :
 - ✓ Route nationale
- Divers :
 - ✓ Terrain avec potentialité archéologique

Programme de réalisation du projet

- Le projet devra être réalisé en concertation avec les services et administrations concernées, selon les besoins du site et de l'aménagement voulu.
- Démarches administratives :
 - ✓ Permission de voirie auprès de l'administration des Ponts et chaussées non requise
 - ✓ Accord de principe auprès de l'administration de la gestion de l'eau en ce qui concerne le principe d'assainissement de la zone (évacuation/rétention des eaux pluviales et eaux usées)
 - ✓ Le CNRA doit être contacté en amont du projet pour définir les éventuelles mesures à prendre concernant la zone identifiée comme « terrain avec potentialité archéologiques ».
- Autres démarches :
 - ✓ Réalisation d'un écobilan le cas échéant lors de l'établissement du PAP pour estimer les compensations des éventuels biotopes et/ou habitats réduits ou détruits.

Analyse de la faisabilité

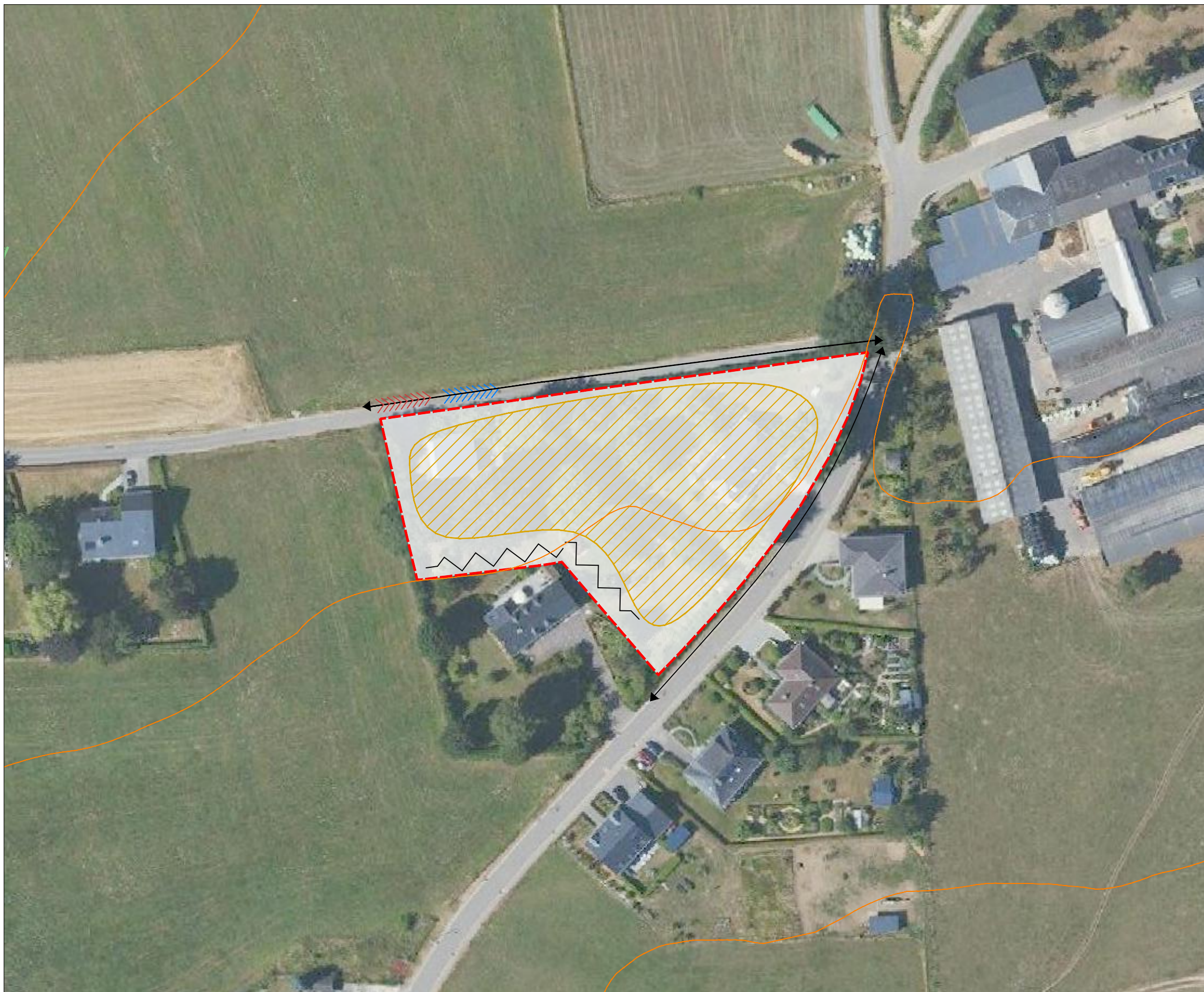
- Les principales contraintes pour la mise en œuvre des aménagements sont d'ordre foncier.

Phasage de développement

- La capacité des réseaux existants devra être suffisante pour la réalisation de ce PAP-NQ.




7. Critères de durabilité

- Implantation des constructions prenant en compte la topographie (réduire les remblais/déblais au strict nécessaire) et bénéficiant d'une bonne exposition.
- Limitation des surfaces de scellement du sol.
- Recherche d'une gestion intégrée et écologique des eaux (favoriser l'infiltration locale des eaux de pluie, intégrer les ouvrages de rétention des eaux pluviales dans les espaces publics, etc.).
- Préservation des biotopes et utilisation d'essences indigènes.







FOND DE PLAN

Orthophoto 2021

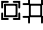

-  délimitation du schéma directeur
-  courbes de niveaux du terrain existant
-  cours d'eau

CONCEPT DE DEVELOPPEMENT URBAIN

Programmation urbaine / Répartition sommaire des densités

-  logement
-  commerce / services
-  artisanat / industrie
-  équipements publics / loisir / sport

Espace public

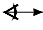

-  Espace minéral cerné / ouvert
-  Espace vert cerné / ouvert

Centralité

-  Centralité
-  Elément identitaire à préserver


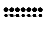
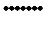

Mesures d'intégration spécifiques

Séquences visuelles

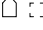

-  axe visuel
-  seuil / entrée de quartier, de ville, de village

CONCEPT DE MOBILITE ET CONCEPT D'INFRASTRUCTURES TECHNIQUES

Connexions



-  réseau routier (interquartier, intraquartier, de desserte locale)
-  mobilité douce (interquartier, intraquartier)
-  zone résidentielle / zone de rencontre
-  chemin de fer

Aire de stationnement



-  Parking couvert / souterrain
-  P Pp Parking public / privé

-  B Transport en commun (arrêt d'autobus/gare et arrêt ferroviaire)

Infrastructures techniques

-  axe principal pour l'écoulement et la rétention des eaux pluviales
-  axe principal du canal pour eaux usées

CONCEPT DE MISE EN VALEUR DES PAYSAGES ET DES ESPACES VERTS INTRA-URBAINS

-  coulée verte
-  biotopes à préserver

MAITRE DE L'OUVRAGE :
Administration Communale de Saeul
 8, rue Principale
 L-7470 Saeul

PROJET :
Projet d'Aménagement Général
 Etude préparatoire - Section 3
 Schémas directeurs

ECHELLE : 1 / 1 000 e DESSINE : LB CONTROLE : AG DATE : 19 Janv.2022



ETP 3 - Schéma Directeur



OBJET :
SAEUL
SA15b
SD
PARTIE GRAPHIQUE

1